

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2-363-1927 promulguant le décret du 23 décembre 1926 modifiant l'article 6 du décret du 9 octobre 1925 relatif aux déplacements en France du personnel colonial.

n° 2-363-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 février 1927

Numéro JO
n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro
1 février 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtés deviennent exécutoires

Vu du 23 décembre 1926 modifiant l'article 6 du décret du 9 octobre 1925 relatif aux déplacements en France du personnel colonial.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— promulgué dans la colonie le décret du 23 décembre 1926 modifiant l'article 6 du décret du 9 octobre 1925 relatif aux déplacements en France du personnel colonial.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin est, et inséré au Journal officiel de la colonie.

TEILLER.